

Image not found or type unknown



Préavis logement sous contrat 1948 sans bail

Par **sebdud**, le **15/07/2009** à **15:06**

Bonjour,rrnJe suis locataire sous un contrat 1948 mais sans bail depuis plus de 10 ans.rnJe dois quitter en urgence mon appartement fin aout et je ne souhaite et ne peux pas payer 3 mois de préavis, au mieux 1 mois. Cette urgence ne rentre pas dans les catégories permettant une réduction du préavis. rnPrécision supplémentaire, le propriétaire a changé cette année. rnLes contrats sont en cours de modification.rnrnQuels sont mes droits ?rnMerci !